

Les "porteurs de projets" : lignes directrices

Tous les projets menés à l'Ermitaj doivent être en cohérence avec les valeurs, l'objet social et la charte générale de l'Ermitaj.

Si le projet répond aux objectifs du pôle "in.formation" et/ou qu'il est lié d'une façon ou d'une autre à la production agricole (élevage, plantations, valorisation des ressources naturelles...) ou à l'éco-construction, ce sont des atouts appréciables.

Devenir "porteur de projet"

- Si vous êtes une personne ou un groupe actuellement extérieur à l'Ermitaj, et que vous souhaitez devenir "porteur de projet", cela nécessite que vous ayez un projet durable et/ou récurrent dont vous portez la responsabilité et la gestion (coordination), autrement dit que vous portiez le projet.

Pour devenir porteur de projet, il vous sera demandé de contacter l'Ermitaj via son adresse email générale, et de présenter votre projet de façon claire: votre démarche, la durée du projet, sa récurrence, vos besoins (ressources, infrastructures, matériel, terrain, moyens humains...), et une ébauche de "business plan". Un dialogue sera alors engagé, et le projet sera discuté au sein de l'Ermitaj, où une décision sera prise.

- Si vous êtes déjà 'partie prenante' à l'Ermitaj, et que vous souhaitez porter un nouveau projet, il vous suffit de le faire valider en réalisant une "sollicitation d'avis" (cf. cadre de gouvernance) et en s'assurant que chaque 'partie prenante' ait eu l'occasion de s'exprimer. Si quelqu'un émet une solide objection, une discussion sera tenue en réunion plénière, et une décision sera prise.

Projets éligibles

A. Projets liés au pôle *in.formation*:

- **Objectif social**

Nous pensons que la société occidentale mondialisée actuelle n'est pas durable, ni juste. Notre objectif est de chercher, expérimenter et partager des pistes changement, dans le but

- d'inspirer autrui, en lui montrant d'autres façons de faire et de vivre;
- d'insuffler l'envie à autrui de devenir un acteur positif du changement;
- et de cheminer vers d'autres paradigmes, plus écologiques et équitables.

Un des objectifs de l'Ermitaj est d'aider les individus et communautés à cheminer vers un mode de vie respectueux de la Terre et des Hommes, dans un esprit de partage et de solidarité.

- **Thématiques:**

Pour se faire, nous voulons que le pôle "(in)formation" fasse cheminer l'Ermitaj vers un lieu d'information, de démonstration, d'expérimentation, d'échanges et de formation autour des domaines:

- de la permaculture (dans son sens large, cf. fleur de Holmgren)
- de l'agro-écologie / agro-foresterie ;
- de la planification soutenable et la régénération des paysages (design permaculturel);
- de la valorisation et préservation des savoirs-faire traditionnels et paysans respectueux de l'environnement;
- du développement et stockage des énergies renouvelables ;
- de la construction et rénovation écologique, aspects bioclimatiques et matériaux naturels ;
- des interactions humaines (les prises de décisions sociocratiques, la gestion quotidienne des groupes plus ou moins grands, la communication non violente,...) ;

- du bien-être physique et mental (retraites, yoga, méditation, thérapie par la nature)

• **Activités:**

Cela pourra se faire notamment à travers:

- L'organisation et la tenue de formations, stages, événements

- La mise en place et/ou l'amélioration des ressources documentaires: bibliothèque physique et ressources en ligne

- L'organisation et la tenue de chantiers participatifs.

- L'accueil de volontaires

- L'organisation de visites guidées

B. Autres projets:

Outre les projets détaillés dans le pôle in.formation, chaque partie prenante à l'Ermitaj est libre de proposer d'autres projets. Ces projets peuvent être à finalité sociale, culturelle ou commerciale, ou dans un but d'autonomisation personnelle / collective (financière, alimentaire, énergétique, logement) et/ou d'épanouissement personnel.

Tant que le projet est en accord avec notre charte et nos valeurs, les possibilités sont infinies... la seule limite étant votre imagination !

Règlement et contreparties

1) Le projet, dans tous ses aspects, doit être en cohérence avec les valeurs et la charte générale de l'Ermitaj

2) La programmation des activités doit être planifiée à temps par les porteurs de projet, qui doivent s'assurer que l'espace-temps nécessaire à la tenue de l'événement soit disponible et ne gêne pas d'autres projets.

3) Si l'activité génère un bénéfice, et que celui-ci se fait au profit du porteur de projet, une contrepartie, sous la forme d'une participation financière (hosting cost) doit être

versée à l'Ermitaj (fonds de roulement) pour compenser l'utilisation des ressources et infrastructures.

- Cette contrepartie sera proportionnelle aux bénéfices engendrés, avec une base fixe par jour pour une utilisation "normale" du lieu (salle de classe, cuisine, dortoir, sanitaires...), dans le cas d'activités événementielles.
- Dans le cas d'autres projets / activités ne comportant pas de dimension "accueil" , le montant de la participation sera discutée au cas par cas, et peut être évolutive dans le temps, en fonction des revenus annuels engendrés.
- La contrepartie peut éventuellement se faire en nature, si un accord préalable a été obtenu (si par exemple, à l'issue de l'activité, l'Ermitaj bénéficie d'une amélioration de ses infrastructures / ressources communes).

4) Si l'activité ne génère aucun bénéfice financier, mais qu'il nécessite l'utilisation de ressources, terrains, infrastructures ou matériel appartenant à l'Ermitaj, une contrepartie sera définie de commun accord (elle peut être matérielle ou immatérielle: échange de services, communication autour du projet,...).

5) Si, lors de l'activité, du matériel a été dégradé, et/ou des ressources sont consommées de façon anormalement élevée ou abusive, une compensation - financière, ou remplacement/réparation du matériel dégradé - sera demandée (sauf si la dégradation découle d'une usure normale sur une longue période).

6) Les porteurs de projets ont le droit de demander une réunion, s'ils l'estiment nécessaire.